

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2021

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Procurations : 5
Votants : 18*

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trois mars, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme DROCOURT Angélique -
MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine -
MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny-
NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M.
VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric
Mme BENAZET Nadine ayant donné procuration à Mme TORILLON Martine
M. CATALA Julien absent excusé
Mme DUTREICH Nicole ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à M. VILLEMUR Frédéric
M. LASTECOUERES Emmanuel ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-
Sébastien

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GALIAY Jean-Sébastien est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire indique une correction sur le nombre de votes contre a été prise en compte sur le compte rendu.

Aucune autre observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 9 février 2021 est adopté par 10 voix pour et
9 abstentions : M.BELMONTE - Mme BENAZET - M. CATALA - Mme DUTREICH - M. FRONTEAU
- M. GALIAY - Mme LAFARGUE - MM. MARTINIE - VILLEMUR
(Absents au conseil municipal du 9 février 2021)

M. le Maire demande à ajouter un sujet à l'ordre du jour :

2021- 18 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

La demande d'examen de ce dossier est approuvée à l'unanimité.

2021 - 13 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Après avoir énoncé les données du compte administratif qui est conforme au compte de gestion de Mme la trésorière, M. Cédric BAÑULS maire-adjoint demande au conseil municipal de passer au vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020 dont le résultat est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 595 743,15 €
Recettes :	1 806 635,62 €
Résultat exercice 2020:	210 892,47 €
Report exercice antérieur :	124 062,25 €
Résultat clôture 2020 :	334 954,72 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	416 231,42 €
Recettes :	571 154,01 €
Résultat exercice 2020 :	154 922,59 €
Report exercice antérieur	161 195,46 €
Résultat clôture 2020 :	316 118,05 €

M. le Maire sort de la salle le temps du vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de Gestion 2020.

M. BAÑULS propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2020 et le Compte de Gestion 2020. Il précise que le compte administratif ne peut être divulgué qu'après visa du contrôle de légalité.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-14 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Il est constaté que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 334 954,72 €, un excédent d'investissement de 316 118,05 €, et 4 680,00 € pour les restes à réaliser d'investissement de 2020.

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2020, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

184 954,72 € au compte R 1068 (affectation en réserve de la section d'investissement).
150 000,00 € au compte R 002 (Report en fonctionnement)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ci-dessus proposé.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-15 : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2022

M. le Maire annonce que trois jurés d'assises doivent être désignés, comme chaque année, par tirage au sort à partir des listes électorales, conformément à la loi du 28 juillet 1978. Ces jurés font partie de la cour d'assises et participeront de ce fait, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes. Le tirage au sort a lieu publiquement. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune du Fousseret.

Les conditions à remplir pour être éligible sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

M. le Maire fait procéder au tirage au sort. Sont désignés jurés d'assises pour 2022 les personnes suivantes :

- DELAMARE Michael
- SMATI Mohamed
- MOURLAN Sylvie

2021-16 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU CENTRE DE LOISIRS

M. le Maire indique que la communauté de communes Cœur de Garonne fournit les repas aux enfants inscrits au centre de loisirs. Pour ce faire elle faisait appel à un prestataire « le Panier des Génévriers » avec lequel elle a rompu toute relation commerciale.

La commune du Fousseret ayant souscrit un contrat de gestion délégué de la cantine scolaire avec la société API, il apparaît opportun de faire assurer la restauration des repas du centre de loisirs par cette entreprise. Une convention est en préparation afin que la commune avance les frais de restauration et se fasse rembourser ensuite par la communauté de communes.

M. le Maire demande à l'assemblée de lui déléguer la signature de cette convention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-17 : AUTORISATION DE VENTE D'UN TRACTEUR

M. le Maire indique qu'un tracteur RENAULT R 7251 immatriculé 6065 VT 31, de l'année 1972, possession du service technique municipal, n'est plus utilisé en raison de problèmes moteur.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à vendre ce matériel, en l'état, au plus offrant.

Des particuliers se seraient dits intéressés. Une annonce va être passée sur le site internet Le Bon Coin pour faire connaître ce projet de vente.

La date limite de remise des offres est fixée au 1er juin 2021.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-18 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

M. le Maire indique qu'un agent de la mairie, appartenant auparavant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, a été affecté au service culturel. Cette mutation interne étant définitive, M. le Maire propose que cet agent passe du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à celui des adjoints territoriaux du patrimoine.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2021.

La prise de poste est fixée au 1er juin 2021 après publicité de la création du poste sur le site du centre de gestion 31. Cette création de poste n'a pas d'incidence financière les grilles salariales des deux cadres d'emploi étant équivalentes.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Epidémie de Covid-19 : M. le Maire fait part de la vaccination anti COVID à la maison de retraite. La deuxième dose a été administrée fin février. Une grande partie des résidents est désormais protégée. Une partie moindre du personnel. En conséquence le protocole pourrait prochainement être assoupli pour les visites des personnes extérieures et pour le restaurant.

M. le Maire indique aussi que le foyer-logements présente un faible taux de remplissage. Il a communiqué auprès des communes voisines pour les informer que de nouveaux pensionnaires peuvent être accueillis dans l'établissement. Il précise qu'en cas de déficit important du foyer logements la commune peut avoir l'obligation de compenser les pertes. Cette situation impacterait le budget communal.

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme LAFARGUE pour un point sur l'actualité intercommunale.

Mme LAFARGUE donne la synthèse de l'activité des commissions de la communauté de communes Cœur de Garonne en ce début 2021.

Pour la commission finances, un comité de pilotage a été institué afin d'établir une programmation pluriannuelle des investissements. L'idée est de définir les priorités et d'avoir de la visibilité dans les grands investissements.

En ce qui concerne les résultats 2020, ils ne sont pas bons avec une épargne nette négative.

Des propositions sont attendues dans le cadre du vote du budget intercommunal pour remédier à ces difficultés.

La commission du développement économique poursuit le travail sur la signalétique des zones artisanales. Au Lherm, pour valoriser la zone artisanale, une zone verte va être aménagée à proximité immédiate.

La commission a fait un point sur les aides régionales L'OCCAL et souhaite mieux accompagner les commerçants et artisans avec les outils numériques. L'idée serait d'utiliser l'application Intramuros.

La commission communication essaie de trouver des relais dans les communes pour améliorer encore la communication intercommunale.

La question est posée de la distribution par les élus du journal communautaire auprès des habitants.

Cela permettrait de contacter la population en direct et de faire des économies de Poste.

Plusieurs communes le font déjà.

M. LIGONNIERE s'interroge si c'est le moment de faire des économies de frais postaux alors que la présence du bureau de poste est remise en question au Fousseret.

M. BAÑULS s'interroge sur la gestion de la date d'envoi des publications intercommunales et communales. Qui gère cette harmonisation des dates ? Cette question n'est pas si simple.

Mme LAFARGUE évoque ensuite le site internet et la newsletter.

Elle invite chaque élu à s'inscrire pour la recevoir. Elle va renvoyer le lien pour que chacun puisse recevoir la newsletter.

Elle indique qu'une réflexion est en cours pour le développement de panneaux d'affichage intercommunal dans les communes.

Enfin elle précise que l'application Intramuros, mise en place depuis un an au Fousseret, intéresse vivement la direction de la communauté de communes. Elle est en bonne voie pour être généralisée sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la gestion des déchets, un flyer a été réalisé sur la redevance incitative et une enquête auprès de la population va bientôt démarrer.

Mme NAUSSAC précise que les enquêteurs iront auprès des habitants dans les petites communes tandis que dans les grandes communes ce sera par distribution postale.

Des informations sur la redevance incitative sont mises en ligne sur le site internet de Cœur de Garonne avec un simulateur de tarification en préparation.

Pour la commission tourisme, la question est de mieux articuler le travail avec la commission communication.

Pour la commission habitat, il est indiqué que le traitement des eaux usées des nouveaux lotissements sera rétrocedé à Réseau 31.

Il a été rappelé les aides à destination des communes dans le financement des PLU.

Il a aussi été rappelé la présence du guichet de rénovation énergétique en collaboration avec le pays du sud toulousain

Pour la commission petite enfance, deux groupes de travail ont été institués un pour les attentes de l'intercommunalité auprès des crèches l'autre pour établir la cahier des charges de la gestion des crèches par délégation de service public.

La commission action sociale s'est occupée de changer de fournisseur pour le portage de repas, la collaboration avec « le Panier des Genévriers » ayant pris fin. La commission a travaillé sur l'enquête numérique sur les aidants et le renouvellement de la convention action sur les mutuelles.

La commission tourisme : le plan 2021 est mis en œuvre avec notamment une carte touristique à l'échelle du pays qui regroupe les trois communautés de communes du bassin auterivain, du Volvestre et Cœur de Garonne.

L'idée est aussi de valoriser le territoire est d'attirer par des courts séjours à thématiques ou des propositions ludiques

Enfin l'office du tourisme de Cazerès va être rénové.

Les circuits de village ont été revus et pour le Fousseret des panneaux sont à mettre en place aux différents points de curiosité du circuit : Picon, chemin de ronde, église...

Le document complet des informations intercommunales de Mme LAFRAGUE sera transmis aux élus.

Halle : L'architecte qui a repris le cabinet Sol et Cité s'est déplacé au Fousseret avec un expert de son assurance pour lister et chiffrer les travaux à reprendre. On devrait en savoir davantage prochainement. En ce qui concerne les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable, ils devraient prendre fin en mars. Enfin, la commune est toujours en attente de la version modifiée du projet de rénovation de la place de la halle.

Eglise : Des altérations de la voute en plâtre de l'église sont apparues, dues à des infiltrations. Un devis a été proposé par la société de Benoit SAVEZ pour un montant de 3 360 € TTC avec un supplément éventuel s'il faut remplacer du bois abimé. M. SAVEZ est plâtrier de métier, compétence devenue rare. M. le Maire a signé ce devis pour des travaux à partir du 7 mai 2021.

Associations : M. le Maire fait part d'une première réunion de travail avec les élus sur les subventions aux associations. Mme MENDONÇA précise qu'une deuxième réunion est prévue courant mars 2021.

Commerçants : M. le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'une association des commerçants du Fousseret, porté notamment par Anne-Sophie SENTENAC et Mili RAMOS DIAZ. Cette association pourrait être un interlocuteur de référence pour ces questions et ainsi faciliter la communication entre la municipalité et les commerçants.

Santé : M. le Maire annonce l'arrivée d'une diététicienne au cabinet médical. De plus, une naturopathe est en cours d'installation chez M. BELMONTE.

Tiers lieu : M. le Maire rappelle que des lots ont été déclarés infructueux lors de l'appel d'offres pour le tiers lieu. De nouvelles consultations ont été lancées sous l'égide de M. FRYDMAN architecte.

L'ensemble des lots devraient être ainsi pourvus courant mars. Si l'enveloppe financière est respectée, le choix des entreprises se ferait au conseil municipal d'avril 2021. Les travaux pourraient débuter au printemps 2021, dans le meilleur des cas.

La Poste : M. le Maire informe de la réorganisation des services postaux sur quatre villes du secteur : Saint Martory – Cazères – Aurignac - le Fousseret. Il dit avoir reçu le matin même des représentants de la direction de la Poste qui lui ont confirmé ce projet de réorganisation sans donner de date précise. M. le Maire a fait part à la direction de La Poste de sa vive inquiétude quant à la perspective d'une délocalisation à Cazères.

Les responsables de la Poste disent que l'activité courrier a très fortement réduit pas suffisamment compensé par l'augmentation des colis.

Les locaux du Fousseret étant trop justes pour les colis, cette activité va être regroupée à Saint Martory qui dispose d'un espace suffisant.

Le courrier sera trié à Cazères et les locaux du Fousseret resteraient pour la prise de repas et les toilettes. L'inquiétude est grande que le bureau soit donc fermé à court terme.

Mme TORILLON demande quelle a été l'action de M. le Maire face à ces difficultés.

M. le Maire dit que les maires concernés se sont organisés pour, déjà, être bien informés, puis il a alerté les instances supérieures, le député, le département, la région, etc...

Il a reçu des représentants des facteurs, a ouvert une pétition et informé la presse locale.

Il précise que pour la Poste, le service ne change pas.

Le courrier et les colis sont toujours assurés on peut toujours déposer son courrier.

Cette réorganisation permettrait à la Poste de dégager l'équivalent de 5 équivalents temps plein de facteurs.

M. le Maire fait part des démarches de la Poste visant à trouver de nouvelles activités telles que la surveillance des grands-parents la livraison de médicament et même le portage de repas.

Ils assurent le portage de repas pour la communauté de communes. Ils ont acheté des véhicules frigorifiques et ont embauché du personnel à cette fin.

M. LIGONNIERE souligne que l'activité banque postale risque d'être touchée.

Mme MENDONÇA souligne qu'une fois encore les personnes âgées seront pénalisées de devoir aller à Cazères.

Mme NAUSSAC propose qu'une action de type manifestation soit envisagée si le projet se confirme.

Personnels : M. le Maire annonce la prise de poste de deux agents au service technique : William BARRA et Anthony MARTINEZ. L'équipe technique est actuellement pilotée par Bruno POUZENC, Stéphane DAVEZAC étant actuellement en arrêt maladie jusqu'au moins fin avril 2021 voire au-delà.

Culture : M. le Maire fait part de l'ouverture du 27 février jusqu'au 24 avril 2021 d'une exposition à la médiathèque intitulée Collections en association avec la communauté de communes et Recobrada. Plusieurs artistes présentent des objets collectionnés à des fins artistiques.

Accompagnement informatique : M. le Maire a été informé d'une nouvelle action du département. Un accompagnement informatique se met en place dans l'annexe de la maison des solidarités, sous la Poste. 2.5 jours par semaine un référent assure un accompagnement à l'informatique pour les personnes en ayant besoin pour leurs démarches notamment.

Ecole Sainte-Thérèse : M. le Maire a reçu un courrier de l'Inspection Académique l'informant de l'attribution d'un demi-poste d'enseignement à l'école privée, sous contrat, Sainte Thérèse. Ce demi-poste accompagne un regain d'effectifs.

Ecole Maternelle : M. le Maire a reçu un courrier de la région indiquant que le dossier de demande de demande de subvention pour le projet de rénovation énergétique allait faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil régional.

SIECT : M. le Maire fait part des difficultés que rencontre le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT).

Les communes de l'agglomération du Muretain veulent le quitter pour rejoindre un autre syndicat dans l'espoir de factures allégées.

Ces communes représentent 47 % de la population alimentée par le syndicat et donc autant des recettes de celui-ci.

L'enjeu financier est majeur et un arbitrage a été demandé en préfecture.

A ce jour, rien n'est réglé, l'affaire est toujours jugée sérieuse et les inquiétudes réelles.

Le risque est celui d'une augmentation des factures d'eau pour les usagers restant au SIECT après cette scission, comme ceux du Fousseret.

Projet photo : Mme DROCOURT annonce qu'un projet photo intitulé « le monde de demain » est en préparation avec Inès, de l'espace jeunes, ainsi qu'avec la collaboration de l'espace de vie sociale.

L'idée est de prendre en photo des habitants pour ensuite afficher les clichés en ville et recréer une dynamique après la douloureuse période Covid.

M. le Maire salue ce projet et le travail de l'espace jeunes qui essaie de donner envie aux adolescents de réaliser des actions concrètes, dans leur commune, au service des autres.

La séance est levée à 22h25.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	Absent procuration à M. BAÑULS Cédric
Mme BENAZET Nadine	Absent procuration à Mme TORILLON Martine
M. CATALA Julien	Absent excusé
Mme DROCOURT Angélique	
Mme DUTREICH Nicole	Absente procuration à Mme MENDONÇA Anny
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	Absente procuration à M. VILLEMUR Frédéric
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LASTECOUERES Emmanuel	Absent procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	